



FICHE D'INSCRIPTION VBC 2020/2021 (nouveaux adhérents)

NOM : Prénom :
Date de naissance : .. / .. / .. Nationalité :
Adresse :
Code Postal : Ville :
@dresse mail (indispensable pour infos rapides) :
Numéros à joindre (notamment en cas d'urgence) :
Téléphone domicile : Téléphone portable (père) :
Téléphone bureau : Téléphone portable (mère) :

Si non adhérent au VBC la saison précédente : a déjà été licencié FFC au club de jusqu'en

Ci-joint (NB : l'inscription n'est définitive qu'après fourniture de l'ensemble du dossier) :

- Un formulaire de licence FFC **incluant le certificat médical** (nouveaux licenciés uniquement)
- Une photocopie de pièce d'identité + 1 photo d'identité, avec nom inscrit au dos (nouveaux adhérents uniquement)
- Un chèque à l'ordre du VBC correspondant au montant de l'adhésion €
- Un chèque de 32 € (ordre : VBC) pour l'achat du maillot VBC personnalisé – Taille : - Inscription :

Règlement intérieur

- Est membre du club, pour la saison en cours, toute personne ayant réglé sa cotisation + licence et fourni un dossier d'inscription complet. Cette adhésion donne droit à toute activité organisée par le club. Une fois la rentrée effectuée, aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué.
- L'accès au terrain n'est possible qu'aux jours et horaires prévus, en présence d'une personne responsable mandatée par le club. Pour les moins de 10 ans, la présence d'un parent sur le terrain est obligatoire. La présence régulière aux entraînements dirigés est recommandée. Le respect des horaires est impératif.
- L'appartenance au VBC des pilotes accédant à la piste peut être vérifiée à tout moment. L'accès (exceptionnel) de personnes étrangères au club est soumis à l'accord préalable des responsables du club.
- Pour accéder au terrain, un équipement conforme est obligatoire : vélo de BMX avec un seul frein à l'arrière, des embouts de guidon et sans "pegs" ; casque intégral, gants, chaussures de sport, pantalon et manches longues. Le non-respect de cet équipement entraîne l'interdiction d'accéder au terrain, et le risque de non couverture par l'assurance en cas d'accident. Les autres équipements de protection (dorsale, coudières, protège-tibia...) sont recommandés.
- Afin de minimiser les risques d'accident, le respect des consignes de sécurité sur la piste est impératif. Il est notamment interdit de rouler en sens inverse en dehors des exercices dirigés par les entraîneurs.
- Tout membre du club est responsable des dégradations qu'il pourrait occasionner et doit veiller au respect de la piste et des installations.
- Chaque pilote doit avoir un comportement irréprochable, que ce soit à l'entraînement ou en compétition.
- Lors d'une compétition, toute absence injustifiée ou toute exclusion pour non-respect du règlement entraînera le remboursement au club, par le pilote, des frais d'engagement engagés par le club.
- Tout changement de club est soumis à l'accord préalable des deux clubs concernés et de la ligue FFC (selon règlement FFC).
- La signature de tout contrat de sponsoring doit faire l'objet d'une information préalable auprès du club.
- Tout manquement par rapport au règlement peut entraîner, après délibération du bureau du VBC, des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive du VBC, sans aucune indemnisation ou remboursement.

AUTORISATIONS – ENGAGEMENTS

Je soussigné

- autorise **mon fils / ma fille** à pratiquer le BMX au sein du VBC.
- autorise les responsables du VBC à faire pratiquer sur **moi / lui / elle**, en cas d'urgence, toute hospitalisation et/ou opération chirurgicale nécessitée par **mon / son** état, sur décision du médecin consulté.
Précautions médicales particulières :
- ai été informé de l'existence d'options, garanties complémentaires à l'assurance de base de la licence FFC.
- déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus. Je m'engage à (faire) respecter le règlement intérieur (ci-dessus) en toutes circonstances lors des activités du club.

Fait le .. / .. / ..

Signature de l'adhérent (majeur) ou de son représentant légal